

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BONGHEAT
DU 12 AOÛT 2015

L'an deux mille quinze, le 12 août à 20 heures, le Conseil Municipal de Bongheat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marguerite BRUNEL, Maire.
Date de convocation le 8 août 2015.

Présents :

Mesdames Marguerite BRUNEL, Lydie GARINO, Carole POUMEROL,
Messieurs Christian CHALARD, David CHAPUT, Christophe COUDERT, Christophe DELAIRE, Bernard HUGUIES,

Pouvoir de :

M. Michel DETRITTEAUX à M. Christophe COUDERT
Mme Anne-Marie TARDIF à M. Christophe DELAIRE
M. Fabrice VANDERCRUYSSSEN à Mme Marguerite BRUNEL

Secrétaire de séance : Monsieur Christian CHALARD

ADHESION NOUVEAUX MEMBRES A L'E.P.F. - SMAF.

Madame le Maire expose:

les communes de :

- **COUTANSOUZE** (Allier), par délibération du 16 janvier 2015,
- **MONTMARSAULT** (Allier), par délibération du 24 mars 2015,
- **CRAPONNE SUR ARZON** (Haute-Loire), par délibération du 14 avril 2015,
- **MASSIAC** (Cantal), par délibération du 18 mai 2015,
- **SAINT ETIENNE DE MAURS** (Cantal), par délibération du 28 mai 2015,

les communautés de communes du :

- **PAYS DE SALERS** (Cantal), composée des communes de Ally, Angalards de Salers, Barriac-Les-Bosquets, Besse, Brageac, Chaussenac, Escorailles, Fontanges, Freix-Angalards, Gircols, Le Falgoux, Le Fau, Le Vaulmier, Pleaux, Salers, Saint Bonnet de Salers, Saint Cernin, Saint Chamant, □ Saint Cirgues de Malbert, □ Saint Illide, Saint Martin Cantales, Saint Martin □ Valmeroux, Saint Paul de Salers, Saint Projet de Salers, Saint Vincent de Salers, Sainte Eulalie, Tournemire, par délibération en date du 15 décembre 2014,
- **PAYS DE MAURIAC** (Cantal) composée des communes de Arches, Auzers, Chalvignac, Drugeac, Jaleyrac, Le Vigean, Mauriac, Meallet, Moussages, Salins, Sourniac, par délibération du 23 mars 2015,

Les syndicats :

- **Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de Mauriac** (Cantal), composé des communes d'Angalards de Salers, Arches, Jaleyrac, Le Vigean, Mauriac, Salins et Sourniac, par délibération du 24 avril 2015,
- **Des eaux de Drugeac-Saint Bonnet de Salers** (Cantal), composé de ces deux communes, par délibération du 29 avril 2015,

ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Le conseil d'administration, dans ses délibérations en date des 17 mars, 19 mai et 23 juin 2015, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 23 juin 2015 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

RENOUVELLEMENT CUI

Madame le Maire propose de renouveler pour une année le Contrat Unique d'Insertion pour un poste d'agent d'entretien polyvalent, à compter du 1^{er} novembre 2015, pour une durée hebdomadaire de 20 heures, rémunérées au SMIG en vigueur.

Le Conseil Municipal, considérant le bien-fondé de cette proposition,

- l'approuve à l'unanimité,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Madame le Maire expose au conseil municipal que la loi ALUR de mars 2014 prévoit un transfert automatique de la compétence PLU aux Communautés de communes dans les 3 ans, soit le 27 mars 2017. Toutefois ce transfert de compétence aux intercommunalités peut être bloqué lorsqu'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Madame le Maire donne lecture de la délibération et des statuts modifiés de la Communauté de Communes Billom Saint-Dier/Vallée du Jauron en date du 18 mai 2015 ayant pour objet la prise de compétence « Plans locaux d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales ».

Conformément à l'article L5211-17 du CGCT cette modification est soumise au vote du Conseil Municipal.

Les membres du conseil doivent donc se positionner sur cette modification statutaire, après concertation, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** les statuts modifiés de la Communauté de Communes Billom Saint-Dier/Vallée du Jauron en rajoutant la compétence « Plans locaux d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales » article 2.

RAPPORT ANNUEL 2013 DU SBA

Madame le Maire rappelle que, conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux doivent prendre connaissance d'une synthèse du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets confié au Syndicat du Bois de l'Aumône.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'expose fait par le conseiller délégué au syndicat, prend acte pour l'exercice 2014, du rapport d'activité du Syndicat du Bois de l'Aumône.

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Madame le Maire rappelle que, conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux doivent prendre connaissance du rapport annuel d'activité de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'expose fait par les délégués à la Communauté de Communes, prend acte pour l'exercice 2014, du rapport d'activité de la Communauté de Communes de Billom Saint-Dier Vallée du Jauron.

REAMENAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE : CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR L'ACHAT DE MOBILIER DE CUISINE

Madame le Maire rappelle que les travaux de réaménagement de la salle polyvalente ont débuté fin juin pour le gros œuvre.

Pour l'aménagement de la cuisine, il convient d'acheter du mobilier et du matériel. Elle présente aux membres du Conseil Municipal le détail des devis qui ont été remis par les entreprises contactées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre suivante :

Entreprise Delaire pour un montant de 7 590,00 € HT,

Et autorise Madame le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

Chantier d'insertion

La Communauté de Communes reconduit le chantier d'insertion avec l'association Avenir pour l'année 2016. Ce chantier peut intervenir sur les communes pour effectuer des petits travaux de restauration ou d'entretien d'espaces naturels. Pour l'instant, la commune n'a pas de travaux à confier à ce chantier.

Logo commune

Un logo de la commune a été créé.

Rapport SATESE pour les stations d'épuration

Suite à la visite des stations d'épuration par le SATESE, il est demandé à la commune de prévoir la vidange de la fosse à Herment. Des devis seront demandés à des entreprises spécialisées en septembre.

Extension de réseau ERDF à Audigier

Suite à la division d'une parcelle en deux lots constructibles à Audigier, il faut prévoir une extension de réseau électricité. ERDF propose d'en profiter pour enfouir les réseaux depuis Les Rayats jusqu'à Audigier.

Cet enfouissement va détériorer la route qui a été goudronnée il y a peu de temps et va engendrer une participation financière de la commune. De plus le réseau Télécom utilisant les poteaux ERDF il devra également être enfoui aux frais de la commune. Le conseil municipal décide donc de laisser les réseaux en aérien.

Aménagement de la serve

Il faudrait reprendre contact avec le parc Livradois Forez pour l'aménagement paysager.

Site Internet

Le site Internet de la commune est pratiquement terminé, il manque seulement les informations concernant les associations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.